[illegible] publiés dans tous les journaux quotidiens de New-Orléans, et sont en vente chez les bureaux de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature ce 27 juin 1891—4 heures P. M.

J. A. ROUSSEAU,
W. P. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au bureau dans toutes les soirées.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et a maintenant été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples du 1er Mars et des autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, intactes ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ce sommaire, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers payerons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 JUILLET 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit	99,900
999 Lots de $100,		99,900
2,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles mois paierons tous les frais et issues payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la male à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Insurance d'Etat.** Les autorités postales pénalisent continuement à tirer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **RECOMMANDEES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **aux frais des agents.**

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CHOSES TANGES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895 au moins.

Il y a tant de systèmes frauduleux et mal honnêtes à vendre, sur le marché, pour lesquels les vendeurs requièrent d'énormes commissions, que les soussignés invitent votre attention, et se proposent en indiquant pour **VOIR DES BILLETS DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE** et s'assurer qu'ils remplissent la dite promesse.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Elizabeth Fichtenmeyer, veuve de Peter Ackermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,319.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Pohlmann, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

27 juin—27—1 5 juillet

Succession de Hermann Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,792—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Caroline H. Curtius, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 1 6

Succession de James Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,148—Division F.—Attendu que William Richardson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu James Richardson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 juin—23 27—2 juil

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,248—Division C.—Attendu que Regina Kauffman, veuve de James Dillon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Dillon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 juin—23 27—2 juil

Succession de Susan V. Strange, femme de Newell Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 27,865—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Newell Tilton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 juin—21 26 30

Succession de Sol. Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,[illegible]—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Félix U. Levy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 juin—20 25 28

Succession de George F. Baumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,930—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catherine Nungesser, veuve de feu George F. Baumann et Joseph Baumann, exécuteurs conjoints dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 1 5

Succession de Joseph Noel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,583.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Noel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 1 5

Succession de James Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,148—Division F.—Attendu que William Richardson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu James Richardson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 juin—23 27—2 juil

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,248—Division C.—Attendu que Regina Kauffman, veuve de James Dillon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Dillon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 juin—23 27—2 juil

Succession de Susan V. Strange, femme de Newell Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 27,865—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Newell Tilton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 juin—21 26 30

Succession de Sol. Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,[illegible]—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Noel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

Jas. Tierney vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,847.—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Noel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

Remy Klock vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,852—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Remy Klock, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

A. Carrière & Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 11,816.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Walter D. Denégre syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Juin—23 27—2 juil

Joaquim Samboia vs ses créancier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,736.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John R. Picton, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 juin—20 25 28

E. W. Tregel vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,951—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Riceland, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

Jas. Tierney vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,847.—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Bernhard Meyer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

Thos. Montgomery vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,736.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John R. Picton, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 juin—20 25 28

E. W. Tregel vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,951—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Riceland, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

AVIS AUX CREANCIERS.

Remy Klock vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,852—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Remy Klock, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

A. Carrière & Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 11,816.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Walter D. Denégre syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Juin—23 27—2 juil

Joaquim Samboia vs ses créancier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,736.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John R. Picton, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 juin—20 25 28

E. W. Tregel vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,951—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Riceland, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

Jas. Tierney vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,847.—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Noel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de valeur [illegible] Ste-Marie.

E. J. Kerlinger vs. ses [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,797—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers d'un ordre de vente, en date du 23 juin 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, ce jour, à la vente de l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 8 juillet 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un lot de meubles de maison assortis et d'après un inventaire.

2° Un lot de comptes ouverts d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 juin—27 juil 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nathan Brothers vs Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,064.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Samuel Levy à la succession de Solomon Levy, No 28,267 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et spécialement tous les droits, titres et intérêts à la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, ayant pour le No cinq dans l'îlot borné par le Chemin Félicité et les rues Camp, Ste-Marie et Magazine, sur un plan fait par Jules Dreux, daté le 11 avril 1855. Ce dit lot mesure trente pieds de face au Chemin Félicité, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds neuf pouces sur la ligne séparant du lot No quatre, et cent vingt-quatre pieds huit pouces et cinq lignes sur le côté le séparant du lot No six.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. N. R. B.

22 juin—22 29—juil 6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Annie Thérèse Hudson, femme de Leander Sunderland vs Leander Sunderland son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,879—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Forbin, Hutchinson et Harmonie, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de façade à la rue Chestnut et sur l'autre ligne de profondeur de cent vingt pieds et formant encoignure des rues Hutchinson et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portent le numéro municipal 224 rue Hutchinson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 juin—22 29—juil 6 13 20 25

Vente d'intérêt dans une propriété du Troisième District.

Prosper Bonnet vs. Célestin Dufaux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,034—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par les numéros Dix-Onze, Douze, Vingt-neuf, Vingt-trois et Vingt-quatre, dans l'îlet numéro Trois, borné par les rues Hancock, Jumonville, Bienvenu et Monroe. Les dits lots de terre se tordent et mesurent, chacun, comme suit, à savoir:

Les lots numéros Dix, Onze et Douze mesurent vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes et demi de face à la rue Bienvenu, sur une profondeur de cent trente-six pieds dix pouces, entre lignes parallèles et égales, et les lots numéros Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt-quatre mesurent vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes et demi de face à la rue Jumonville, sur une profondeur de cent trente-six pieds dix pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 juin—8 15 22 29—6 13 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de propriété de valeur améliorée connu comme le No 224 rue Huitième, et formant l'encoignure de la rue Chestnut.

Thomas L. Bayne vs. Philip Thompson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,044.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Forbin, Hutchinson et Harmonie, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de façade à la rue Chestnut et sur l'autre ligne de profondeur de cent vingt pieds et formant encoignure des rues Hutchinson et Chestnut.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 juin—22 29—6 13 20 25 juil

Vente pour effectuer un partage d'une Propriété de valeur améliorée dans le Premier District.

Dans le quartier des affaires de g os.

W. S. Benedict versus Nicholas Burke exécuteur testamentaire et ala.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,896—Fe verte d'un jugement rendu le 1er juin 1891 et signé le 5 juin 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, mesurant vingt-un pieds deux pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-un pieds deux pouces de face à la rue Commerce sur cent trente-deux pieds de profondeur sur ce côté, et égal par les numéros Dix-Onze, Douze, Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt-quatre, dans l'îlet numéro Trois, borné par les rues Hancock, Jumonville, Bienvenu et Monroe. Les dits lots de terre se tordent et mesurent, chacun, comme suit, à savoir:

Les lots numéros Dix, Onze et Douze mesurent vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes et demi de face à la rue Bienvenu, sur une profondeur de cent trente-six pieds dix pouces, entre lignes parallèles et égales, et les lots numéros Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt-quatre mesurent vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes et demi de face à la rue Jumonville, sur une profondeur de cent trente-six pieds dix pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 juin—8 15 22 29—6 13 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Troisième et St-David (les autres rues étant Deuxième et St-Patrick.

Peter O. Roemstroum vs Jacob Eberhardt et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,883—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72, 74 et 76 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Un de l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, St-Patrick et St-David, conformément à un plan dressé par A. de Young, le 20ème jour de février 1892 et déposé à l'étude de Hugh Madden, ancien notaire en cette ville, conformément au plan numéro deux. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent quinze pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Le lot numéro Un forme l'encoignure des rues Troisième et St-David.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 juin—17 24—juil—1 8 15 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,298—Division E—Harry W. Benedict vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Harry W. Benedict soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Zengel, notaire, à son bureau, No 49 rue du Camp en cette ville, le LUNDI, 6me jour de juillet 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 juin 1891.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

A. D. RAMIN, Député-Greffier.

27 juin—3 7 au 6 juil

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement d'argent rémunérateur

Dans de jolis cottages seuls et doubles, au coin S.-E. des rues Joséphine et Chippewa.

Succession de Mme Anna Marie Dieteler, Veuve de George J. Yost.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,018.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, en date du 26 juin 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le joli cottage double en bois, à un étage Nos 130 et 130 1/2 rue Joséphine, coin S.-E. de la rue Chippewa, dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Jackson, Joséphine, Chippewa et St-Thomas, ayant 5 chambres, auvent, citerne de chaque côté.

Aussi, le joli cottage simple, en bois, à l'arrière, No 268 rue Joséphine, ayant 3 chambres, auvent, citerne. Le terrain sur lequel il s'élève, forme le coin du[illegible] Joséphine et Chippewa, et mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Joséphine, sur une profondeur et façade rue Chippewa de 120 pieds et 3 pouces, entre lignes parallèles, d'après un plan de A. G. Blanchard, dûment voyer en la ville, en date du 11 octobre 1871, le tout en mesure américaine; loué au mois au taux de $384 par an.

Ils sont situés à un îlet de la rue Jackson, au milieu d'un vaste[illegible] populeux, assurant des bons locataires en tout temps. Comme placements d'argent on peut en faire des demeures, ils sont désirables.

Conditions—Comptant. L'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant au moment de la vente seront requis.

L'acte de vente passé par J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 juin—28—juil 4 11 18 25—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

STOCKS

Chemin de fer, Assurance, Abattoirs et Water-Works.

Succession de Mme Odile Morel, femme d'Eugène Petit et de Eugène Petit.

No 35,104—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—JEUDI, 9 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Richter, juge de la Cour ci-dessus Division "D," daté le 22 juin 1891 et rendu dans la succession mentionnée ci-dessus, les sécurités décrites ci-après, à savoir:

1° Dix actions du Louisiana Ice Manufacturing Company, certificat 2,942, daté le 16 octobre 1885.

2° Dix actions de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, certificat 910, daté le 1er mai 1888.

3° Quatre Actions de la Compagnie d'Assurance Home, certificat 150, daté le 20 janvier 1887.

4° Quinze Actions Crescent City Live Stock Landing & Slaughter House Co., certificat 1016, daté le 12 octobre 1885.

5° Dix Actions de la Compagnie de Water Works de la Nouvelle-Orléans, certificat 5,204, daté le 21 octobre 1885.

6° Dix Actions de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, certificat 430, daté le 1er mai 1885.

7° Dix Actions de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, certificat 445, daté le 13 octobre 1885.

8° Une Action du New Orleans Insurance Association, certificat 104, daté le 21 décembre 1874.

Conditions—Comptant avant le transfert.

27 juin—27 28—juil—8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Daniel Darms.

No 32,590—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet.—JEUDI, 2 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour ci-dessus, Division E, daté le 29 mai 1891 et un ordre supplémentaire en date le 4 juin 1891, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

La moitié indivise de six lots de terre,

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, et